

République française

Département de l'Hérault

Commune de Rosis

Séance du 7 Avril 2014

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON - Arlette ARAGON - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Nathalie MENDES - Anne MAUREL - Stéphane SAUTEREL - Magali CAZALS - Sébastien ALLIES.

Secrétaire de séance : Magali CAZALS -

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de dernier PV de séance du Conseil Municipal du 30.03.2014
2. Désignation des délégués au SM d'aménagement des berges de la Mare.
3. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des hauts cantons.
4. Désignation des délégués au Sivu du collège de Saint-Gervais sur mare et au regroupement scolaire Pabo/Plais.
5. Désignation des délégués au SM d'adduction d'eau du bassin de la mare.
6. Désignation des délégués au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.
7. Désignation des délégués titulaires et suppléants à la communauté de communes
8. Désignation des délégués au syndicat d'assainissement Bouïssou / Mare.
9. Désignation de délégués au réseau touristique monts de Lacaune - plateau des lacs et du Caroux-Espinouse.
10. Désignation des membres du centre communal d'action sociale.
11. Désignation des délégués à l'AG Hérault Energies.
12. Autorisation de délégation au maire pour la durée de son mandat l'article L.2122.
13. Délégation de pouvoir au maire d'ester en justice.
14. Indemnités de fonctions au maire et aux adjoints.
15. Remboursement de frais de transport et de séjour aux membres du Conseil.
16. Désignation des responsables des salles communales.
17. Désignation des délégués aux commissions communales.
18. Désignation du correspondant Défense
19. Embauche d'un emploi saisonnier.
20. Pont vieux d'Andabre début des travaux de restauration.
21. Pont vieux - Effacement des réseaux aériens
22. Pont Vieux emprunt TVA et ligne de crédit
23. Refuge Cèbe installation d'un chauffage bois.
24. Internet Haut Débit - installation d'une parabole par France Télécom.
25. Registre d'Etat civil - nouvelles dispositions.
26. Douch - Ouverture de la Maison du Mouflon et du Caroux.
27. CDG 34-Contrats d'assurances des risques statutaires des agents de la FPT.
28. Hameau de Madale- qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.
29. Syndicat du haut canton de saint Gervais - projet de dissolution.
30. Projet d'échange de terrain entre la commune et la famille Sauterel.
31. Douch - projet d'acquisition de terrains propriété de l'OCCE 34.
32. Schéma d'alimentation en eau potable.
33. Compeyre Projet de construction d'un mur de soutien par le GRETA.
34. Projet de changement de literie au Refuge Marcel Cèbe
35. Budget 2014 - Attribution de subventions aux associations
36. Budget 2014 - Révision des « taxes locales (TH-TFB-TFNB)
37. Budget de l'eau - Révision de la redevance de l'eau et de l'assainissement
38. Liste des communes du nouveau canton de saint - Pons
39. Election du Président et des Vice-Présidents + Installation du Conseil



Flashez ce code et accédez directement au site internet de la commune de ROSIS



TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET

<http://www.rosis-languedoc.com>

Fréquentation du site - Mois de février 2014 = 3 829 Visites

Mois de Mars 2014 = 3 958 Visites

fréquentation du site - de l'année 2013 = 59 888 Visites

**Ouverture de la Maison de la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch
Le Samedi 12 AVRIL 2014**

1 - PROGRAMME DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2014

Monsieur le MAIRE propose aux membres du Conseil que les séances du Conseil auront lieu le premier lundi de chaque mois à 20h30

Il précise toutefois que si les nécessités du service l'exigent, ils seront informés de toutes modifications du calendrier.

Il **demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention :

2 - DESIGNATION DES DELEGUES AU S.M D'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA MARE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de procéder à la désignation de trois délégués au Syndicat Mixte d'aménagement des berges de la Mare.

Il **propose** de désigner comme délégués, **Jacques Mendes, Daniel Bourdon et René Magnaldi**

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

3- DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES HAUTS CANTONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de procéder à la désignation de deux délégués au **Comité Syndical des Hauts Cantons**.

Il **propose** de désigner comme délégués, **Jacques Mendes et Anne Maurel**

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

4 - DESIGNATION DES DELEGUES AU REGROUPEMENT SCOLAIRE ET A SAINT GERVAIS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de procéder à la désignation de trois délégués au **Conseil d'école primaire de Saint-Gervais sur mare** et au conseil d'administration du **groupe scolaire Pabo/plaisance**.

Il **propose** de désigner comme délégués, **Jacques Mendes, Magali Cazals, Moïse Roques**

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

5 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SM D'ADDUCTION D'EAU DU BASSIN DE LA MARE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de procéder à la désignation de deux délégués au comité syndical du SM d'adduction d'eau de la Mare.

Il propose de désigner comme délégués, Jacques Mendes, Anne Maurel, Daniel Bourdon

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

6 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de procéder à la désignation de deux délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Il propose de désigner comme délégués titulaires, Jacques Mendes et René Magnaldi,

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

7 - DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour siéger à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il propose de désigner comme délégués titulaires Jacques Mendes et Daniel Bourdon

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

8 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de procéder à la désignation de deux délégués pour siéger au sein du Syndicat d'Assainissement « Confluent Bouïssou-Mare ».

Il propose de désigner comme délégués titulaires Jacques Mendes, Daniel Bourdon,

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

9 - DESIGNATION DE DELEGUES AU RESEAU TOURISTIQUE DES MONTS DE LACAUNE - DU PLATEAU DES LAC ET DU CAROUX-ESPINOUSE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour siéger au conseil d'Administration du réseau touristique et à celui de l'O.T. de la Salvetat sur Agout.

Il propose de désigner comme délégués titulaires Jacques Mendes, Magali Cazals

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

10 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de procéder à la désignation des membres du CCAS (7)

Il propose de désigner les personnes suivantes Jacques Mendes-Anne Maurel-Daniel Bourdon- Arlette Aragon- Adèle Mendes-Lucette Dur- Fabrice Delacour.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

11 - DESIGNATION DES DELEGUES A L'A.G D' HERAULT ENERGIES

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour siéger au conseil d'Administration d'Hérault Energies, syndicat mixte d'énergies du département de l'Hérault.

Il propose de désigner comme délégués titulaires **Jacques Mendes, et Daniel Bourdon**

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

12- AUTORISATION DE DELEGATION AU MAIRE POUR LA DUREE DE SON MANDAT (DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de faire application par délégation, des dispositions de **l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité territoriales** telles qu'elles figurent dans la pièce jointe pendant toute la durée de son mandat.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Il est proposé d'accorder pour la durée du mandat les délégations du Conseil municipal suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales
- 2° De procéder, à la réalisation d'emprunts
- 3° De prendre toute décision concernant les marchés à procédure adaptée
- 4° De procéder à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires
- 5° De prendre les décisions relatives aux opérations de placement
- 6° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 7° De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres
- 8° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- 13° D'intenter au nom de commune les actions en justice
- 14° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux
- 15° De signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement
- 16° D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du Code de l'urbanisme
- 17° D'engager la participation de la Commune dans toutes actions de promotion de développement économique, touristique et viticole
- 18° D'engager la participation de la Commune dans toutes actions d'animations culturelles et/ou artistiques
- 19° De conclure toutes conventions d'abonnement téléphonique et autres en vue de la fourniture de fluides nécessaires à l'exercice des compétences de la Commune.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime accorde au Maire pour la durée du mandat les délégations du Conseil municipal énumérées ci-dessus.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

13 - DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice, en application de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités territoriales.

Il suggère que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la commune est amenée à assurer sa défense devant toutes juridictions, y compris en appel et à l'exception des cas où elle serait atraite devant une juridiction pénale.

Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés, et particulièrement lorsqu'elle encourt un délai de préemption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Enfin, il serait utile de confier au Maire le soin de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, et experts. Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime délègue à Monsieur le Maire le pouvoir d'ester en justice.*

Vote du Conseil : **Pour** 11 **contre :** / **abstention :** /

14 - INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la question des indemnités de fonction au Maire et aux adjoints se trouve posée en raison du renouvellement du conseil municipal.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer à ce sujet et se retire aussitôt de la salle du Conseil suivi des deux adjoints.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime décide d'accorder les indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints prévues par la législation en vigueur.*

Vote du Conseil : **Pour** 11 **contre :** / **abstention :** /

15- REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT AUX CONSEILLERS MUNIC.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L2123-18-1 du Code Général des collectivités territoriale, ils peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Il propose donc, dès lors qu'ils représentent la commune, de bien vouloir autoriser le remboursement des frais de transport engagés, suivant le barème en vigueur à compter du 1^{er} Avril 2014. Il indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice.

Il demande aux membres de bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette proposition.*

Vote du Conseil : **Pour** 11 **contre :** / **abstention :** /

16 - DESIGNATION DES RESPONSABLES DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de désigner deux responsables pour assurer la gestion, la planification d'utilisations des salles communales de Douch et d'Andabre.

Il propose donc la désignation des conseillers suivants **René Magnaldi assisté de Germain Farenq et d'Arlette Aragon pour Douch. Daniel Bourdon, Magali Cazals et Anne Maurel pour Andabre**

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à ces désignations.*

Vote du Conseil : **Pour** 11 **contre :** / **abstention :** /

17 - DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil la désignation des membres du conseil délégués aux commissions communales.

COMMISSION FINANCES –ADMINISTRATION

MENDES Jacques, MAGNALDI René, ROQUES Moïse, ARAGON Arlette, Anne MAUREL, Nathalie MENDES, Stéphane SAUTEREL

COMMISSION INTERCOMMUNALITE

MENDES Jacques, BOURDON Daniel, Magali CAZALS, Stéphane SAUTEREL, MAGNALDI René , FARENQ Germain.

COMMISSION TRAVAUX GENERAUX - GESTION PERSONNEL TECHNIQUE VOIRIE -EAU – ASSAINISSEMENT

MENDES Jacques, BOURDON Daniel, Stéphane SAUTEREL, ROQUES Moïse, MAGNALDI, René, Anne MAUREL, Magali CAZALS.

COMMISSION AGRICULTURE

MENDES Jacques, ARAGON Arlette_ ROQUE Moïse, FARENQ Germain, MAGNALDI René

COMMISSION COMMERCE- ARTISANAT- URBANISME

MENDES, Jacques, Magali CAZALS, Stéphane SAUTEREL, ROQUES Moïse, MENDES Nathalie, ARAGON Arlette, Sébastien ALLIES, BOURDON Daniel, MAGNALDI René, Anne MAUREL

COMMISSION ECOLE - ENSEIGNEMENT

Jacques MENDES, Anne MAUREL, Magali CAZALS, Stéphane SAUTEREL, Moïse ROQUES, Daniel BOURDON

COMMISSION JEUNESSE - FETES –COMMUNICATION- AFFAIRE CULTURELLE

MENDES Jacques, ARAGON Arlette, Sébastien ALLIES, BOURDON Daniel, Stéphane SAUTEREL, Nathalie MENDES, Anne MAUREL, Magali CAZALS.

COMMISSION ACTION ET AIDE SOCIALE

MENDES Jacques, MAUREL Anne, BOURDON Daniel, MENDES Nathalie, MAGNALDI René, FARENQ Germain, Sébastien ALLIES. Moïse ROQUES

COMMISSION PATRIMOINE - TOURISME - CULTURE - COMMUNICATION ECOLOGIE

MENDES Jacques, Magali CAZALS, MAGNALDI René, MENDES Nathalie, Stéphane SAUTEREL, ARAGON Arlette, FARENQ Germain, Anne MAUREL.

DELEGUES AUX QUESTIONS DE SECURITE

MAGNALDI René, FARENQ Germain, BOURDON Daniel,
Il leur demande de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à ces désignations.*

Vote du Conseil : **Pour** 11 **contre :** / **abstention :** /

18 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT « DEFENSE »

Le Maire propose aux membres du Conseil la désignation dans votre commune du « correspondant défense » dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense.

Il indique que pour les accompagner et les soutenir dans leur mission, le « correspondant défense » peut compter sur les délégués militaires départementaux (DMD) en relation avec les associations des auditeurs de l'IHEDN (institut des hautes études de défense nationale).

Il propose aux membres du Conseil de le désigner comme correspondant défense.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette désignation.*

Vote du Conseil : **Pour** 11 **contre :** / **abstention :** /

19 - EMBAUCHE D'UN EMPLOI SAISONNIER

Le Maire propose aux membres du Conseil compte tenu des obligations nouvelles créées par l'arrosage des fleurs et autres travaux d'intérêt général, de recruter durant la période du 1 juin au 30 juillet, un emploi saisonnier sur la base d'un **20 h hebdomadaires**, afin de libérer l'employé communal dont l'emploi du temps est particulièrement chargé durant cette période.

Il **demande donc** aux membres du conseil, l'autorisation d'embaucher durant les deux mois d'été, une personne ayant des connaissances en maçonnerie et d'engager la dépense nécessaire à ce recrutement saisonnier.

Avis du conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à cette embauche.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention :

20– PONT VIEUX D'ANDABRE - DEBUT DES TRAVAUX 3 EME TRANCHE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du déroulement des travaux de restauration du pont vieux d'Andabre réalisés par les entreprises FERRINI, AGTP et FAUVET sous maîtrise d'œuvre de l'architecte M.CHAPAL.

Il **indique que** les travaux concernent la 1^{ère} et 2^{ème} tranche et que les demandes de subventions pour permettre de réaliser la 3^{ème} et dernière tranche ont été sollicitées auprès des services de l'Etat, de la Région LR, de la communauté de communes et du Conseil Général de l'Hérault.

Il **précise également**, qu'il a sollicité les services de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc compétente en matière d'électrification rurale pour programmer l'effacement des réseaux aériens, du téléphone, de l'électrification basse tension et d'éclairage public qui traversent et nuisent à l'esthétique paysagère du pont.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

21 - PONT VIEUX D'ANDABRE – EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que le projet d'effacement des réseaux aériens disgracieux qui surplombe le pont vieux d'Andabre a été déposé auprès « d'Hérault énergies » pour l'étude, et à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc compétente en matière d'électrification rurale.

Il **précise que** dès que l'installation de la communauté de communes sera terminée, nous interviendrons pour soutenir le dossier d'effacement des réseaux aériens que nous avons déposé en janvier.

Le coût estimatif de l'opération d'effacement des réseaux s'élève à **79 200 €** pour l'électricité - **33 000 €** pour l'éclairage public - **46 000 €** de télécom soit un total de **158 200 € TTC** de travaux. (Subventions non encore notifiées).

Compte tenu du montant particulièrement élevé de cette opération, il y aura lieu d'examiner et d'affiner à nouveau cet important projet.

Pour info et Avis du Conseil : *Le Conseil unanime prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

22 – FINANCEMENT DU PONT VIEUX – EMPRUNTS ET LIGNE DE CREDIT

Monsieur le maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu pour faire face aux financements du pont vieux et pouvoir mandater les factures afférentes afin d'obtenir les subventions notifiées, de contracter les emprunts suivants :

- Emprunt sur 2 ans pour financer la TVA à hauteur de 35 000€ en attente de son remboursement par le FCTVA dans deux ans.
- Emprunt de 50 000€ sur 15 ans
- Ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000€

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à solliciter l'organisme bancaire qui proposer le meilleur taux et signer tout acte afférent.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime pour toutes les raisons évoquées ci-dessus autorise le Maire à souscrire les emprunts énumérés ci-dessus.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention

23 - REFUGE M.CEBE - PROJET D'INSTALLATION D'UN CHAUFFAGE BOIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'après avoir fait réaliser une étude par un thermicien en lien avec le **Greta de Bédarieux**, nous connaissons désormais le type d'isolation et de chauffage qui permettront une meilleure maîtrise de l'énergie pour cet immeuble qui se situe à plus de 1000 m d'altitude.

Il indique qu'il a sollicité pour aider au financement de ce projet les services « **d'Hérault Energie** » qui finance l'installation de ce type d'équipement à hauteur **de 70% du montant Hors taxes**.

Les travaux d'installation des radiateurs et de la chaudière seront réalisés par les services du « **Greta de Bédarieux** » qui dans le cadre d'un projet pédagogique réaliseront ces travaux gracieusement, les travaux d'isolation de la toiture et des murs seront réalisés par l'employé communal.

Il indique également, qu'un devis concernant l'acquisition de la chaudière et des équipements nécessaires à l'installation (Tubulures, radiateurs, chaudière etc...) vient d'être sollicité auprès d'entreprises compétentes. Le devis retenu concernant cet équipement s'élève à **19 784,80 € TTC soit 16 487,33 € HT**. Celui de l'isolation de la toiture et des murs s'élève à **2183 ,00 € TTC, soit à 1819,17 € HT**.

Les travaux débuteront dès lors que les subventions d'Hérault Energie nous seront notifiées, sachant qu'elles ne pourront dépasser **11 000 €** annuel.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et de délibérer sur ces propositions.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'installation de cet équipement et autorise le Maire à solliciter les aides nécessaires auprès du Conseil Général , de la Région, et de l'ADEM pour nous aider à le financer.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention :

24 - INTERNET TRES HT DEBIT - INSTALLATION D'UNE ANTENNE F. TELECOM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'installation prochaine par « France Télécom » d'une antenne relai qui permettra aux administrés de notre commune de recevoir internet « **Très haut débit** » à hauteur de **18 mégas** (tous les opérateurs seront desservis par ce nouvel équipement).

Il indique qu'une parabole sera mise en place sur le vestiaire situé à proximité du jeu de boules à Andabre, ce qui permettra de recevoir dans un rayon de 3 kms le très haut débit (18 000 méga).

Il rappelle qu'au sein de notre commune, on trouve en effet de nombreuses inégalités d'accès à Internet haut-débit, notamment pour les débits et l'éligibilité à la TV par ADSL.

Il précise toutefois que le débit de la connexion ADSL, l'accès au dégroupage, et la télévision par ADSL dépendent du niveau d'équipement du nœud de raccordement (NRA) sur lequel votre logement est raccordé, et des caractéristiques de votre ligne téléphonique disponibles.

Il y a lieu d'espérer que l'installation de ce nouvel équipement sera de nature à satisfaire ceux de nos administrés qui sont encore desservis en « Bas Débit ».

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer avec France Télécom tout acte afférent à cette installation.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorables à cette proposition.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

25- NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les nouvelles dispositions de L'article 27 de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral prévoit la suppression du sectionnement électoral dans les communes de moins de 20 000 habitants à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Il précise qu'à compter de mars 2014 notre commune ne représentera alors qu'une circonscription électorale unique élisant l'ensemble du Conseil municipal selon un mode de scrutin unique dépendant de la population de la commune.

Il indique qu'en ce qui concerne notre commune le bureau de vote de Douch est maintenu.

Il précise également que nous venons d'être informés par les services de l'Etat que notre commune qui disposait de registres « d'Etat civil » distincts pour chacune des deux sections, enregistrera désormais tous les administrés de notre commune sur un même et unique registre que ce soit les naissances, les mariages ou les décès.

Avis du conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Vote du Conseil : **Pour** 11 **contre :** / **abstention :** /

26- DOUCH - OUVERTURE DE LA MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en raison des vacances scolaires de Pâques, il y a lieu d'envisager l'ouverture de «**la Maison du Mouflon** » et du **Caroux** de Douch le **samedi 12 avril 2014.**

Il précise les jours et horaires d'ouverture :

les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 14 à 18 h, fermée le mardi.

Il indique que l'expo sur « la biodiversité » du PNRHL sera exposée dès l'ouverture de la saison. Nous proposerons durant toute la saison des expos diverses et variées.

Avis du Conseil :

Vote du Conseil : **Pour** 11 **contre :** / **abstention :** /

27 - CDG 34 - CONTRATS D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser le CDG 34 (Centre de gestion) qui propose à notre commune qui est adhérente aux contrats d'assurances proposés par le centre de gestion pour couvrir certains de ses risques financiers découlant des règles statutaire (Congés décès) .Ces contrats, souscrits auprès de la CNP assurances au 1^{er} janvier 2010, arrivent à échéance le 31 janvier 2014.

Il propose donc aux membres après avoir exposé les termes du courrier qui vient de lui être adressé, d'adopter la proposition de participation au marché public du centre de gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires, et le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

Il indique l'opportunité de confier au centre de gestion de la fonction Publique Territoriale de l'Hérault CDG 34 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

Il propose aux membres du conseil après s'être entretenu avec les agents, d'autoriser Monsieur le Maire à préciser au centre de gestion que notre commune souhaite participer à la consultation proposée par le centre de gestion de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil : *Le Conseil unanime accepte de confier au centre de gestion de la fonction Publique Territoriale de l'Hérault CDG 34 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.*

Vote du Conseil : **Pour** 11 **contre :** / **abstention :** /

28 - HAMEAU DE MADALE- QUALITE DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser le Préfet de l'Hérault à propos de pollutions récurrentes constatées sur l'alimentation en eau potable du hameau de Madale et nous demande de bien vouloir prendre un arrêté pour informer la population du hameau et mettre à leur disposition de l'eau embouteillée jusqu'à ce que la qualité de l'eau soit retrouvée, ce qui a été fait.

Il indique que nous avons pris acte des observations formulées et que allons prendre dans un premier temps, toutes les dispositions nécessaires pour faire cesser cette pollution récurrente.

Il précise que nous allons très rapidement dans les prochains jours, mettre en place dans ce bassin d'une capacité de 5 m3 un flotteur et un système de traitement adapté contre la bactériologie.

Il indique également concernant l'état d'avancement du Schéma directeur d'alimentation en eau potable que nous avons lancé en 2011.

Les dispositions suivantes ont été prises :

- réalisation de l'état des lieux,
- des campagnes de mesure et définition des débits de référence
- du bilan besoins ressources.
- le programme des travaux est actuellement en cours de réflexion, entre le cabinet GINGER et le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

Il précise en outre, que La commune de Rosis met actuellement tout en œuvre pour faire aboutir ce schéma directeur d'eau potable et a même missionné le Conseil Général de l'Hérault pour une assistance sur les déclarations d'utilité publique de ses forages et pour l'installation des compteurs individuels.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la réalisation des travaux permettant un meilleur traitement de l'eau distribuée.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux*

Vote du Conseil : **Pour** 11 **contre :** / **abstention :**

29 - PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT HAUT CANTON DE ST GERVAIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de dissolution du Syndicat Haut Canton de St Gervais proposé par le Maire de St Génies de Varensal.

Il indique que la commune de St Geniès fait désormais partie intégrante de la nouvelle communauté de communes Avène -Bedarieux-Lamalou –Taussac- le Bousquet d'Orb qui doit intervenir par substitution des communes de St Gervais et St Geniès de Varensal.

Il précise que le président nous informe que du fait de l'implantation des terrains sur sa commune la question se pose du maintien en activité du syndicat du haut canton de st Gervais dont la partie des acquisitions ont été cédées depuis fort longtemps pour permettre l'installation de l'APSH 34 et propose le transfert du bail emphytéotique à la commune de st génies.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à la dissolution de ce syndicat et au transfert du bail emphytéotique à la commune de St Génies de Varensal.*

Vote du Conseil : **Pour** 11 **contre :** / **abstention :**

30 –PROJET D'ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LA FAMILLE SAUTEREL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la suggestion qu'il vient de faire à la famille Sauterel qui est propriétaire sur la commune de Rosis de plusieurs parcelles de terrain disséminées en divers lieux du territoire communal d'une superficie globale de 4ha environ en échange d'une ou deux parcelles communales qui restent à définir pour obtenir une superficie de même capacité.

Il a donc proposé à la famille Sauterel qu'elle cède à la commune la totalité des parcelles de terrain dont elle est propriétaire y compris le sol en ruine situé dans le hameau de Douch pour nous permettre la création d'un espace paysager destiné au public.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à prendre contact avec la famille Sauterel afin de finaliser ce projet de cession.

Avis du Conseil : *le Conseil adopte à la majorité de 8 voix pour et 3 abstentions, l'éventuelle cession des terrains de cette famille en échange de parcelles communales regroupées plus homogènes.*

Vote du Conseil : **Pour** 8 **contre :** / **abstention :** 3

31 – ACQUISITION DE TERRAIN PROPRIETE DE L'OCCE 34

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la proposition de vente que vient de lui faire le trésorier de l'OCCE 34 (office central de la coopération à l'école) qui est propriétaire de quatre parcelles de terrain cadastrées : **Douch n° 218**, d'une superficie de **31 m²**, la deuxième cadastrée **le Trabes n°135** d'une superficie de **2 640m²** et les parcelles cadastrées **n° 314 et 263** d'une superficie de **188m²**, soit une superficie totale de **2 828 m²**.

Il indique qu'il a présenté à cette association une proposition de prix sur la base de **0,45€** le m², soit un cout total hors frais de notaire de **1 273 €**.

Il précise également que les terrains que nous envisageons d'acquérir nous permettront de faire un échange avec des parcelles de terrain située dans le hameau que nous souhaitons échanger pour permettre d'améliorer le village de Douch en supprimant les ruines qui nuisent à l'esthétique paysagère du village .

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires avec cet organisme afin de finaliser ce projet et d'engager la dépense nécessaire à cette cession.

Avis du Conseil : *Le Conseil après en avoir largement débattu accepte de céder deux parcelles de terrain annexées dans des terrains appartenant à la famille Farenq.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention :

32 - SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil qu'en application du schéma directeur d'alimentation en eau potable des hameaux non desservis par la source Foncaude du syndicat de la Mare

Il indique que lors d'une récente réunion de travail avec Yannis GILBERT et Patrick BOUTARFA du CG 34 sur l'eau potable à Rosis et notamment les compteurs individuels.

Il en ressort que le chantier est titanesque et qu'il y a lieu de savoir :

- comment sont alimentées les maisons (branchements séparés ou en série (en passant par les caves), et s'il faut reprendre complètement le réseau, ou poser les compteurs sur l'existant.
- si les réseaux ne sont pas profonds, le fait de poser des compteurs va entrainer une fermeture des robinets l'hiver (qui coulent actuellement pour éviter le gel) donc risque de gel.
- il serait bien de connaître quel diamètre, quel matériaux ont été utilisés pour ces réseaux et savoir si les réseaux existants sont sur du privé ou du public et donc de solliciter des autorisations de passage pour poser les compteurs.

Il indique que préalablement à une visite complète de terrain qui aura lieu prochainement afin de préparer cette journée, la commune mettra à la disposition des techniciens du Conseil général et du SM de la vallée de l'Orb et du Libron l'employé communal pour faire le tour des hameaux et voir comment chaque habitation est alimentée.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de ce dossier dont les aides financières du Conseil Général et de L'Agence de l'eau ont déjà été notifiées.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention

33- COMPEYRE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MUR PAR LE « GRETA »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le mur de soutien situé en dessous du nouveau parking de Compeyre, présente des dégradations importantes qui imposent et une opération de reconstruction.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter les services du GRETA de Bédarieux qui se sont proposé avec des stagiaires en formation maçonnerie d'intervenir gracieusement sur ce chantier.

Il demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer un protocole de travail avec cet organisme.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime autorise le Maire à signer le protocole de travail avec le GRETA de Bédarieux.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention

34 – REFUGE MARCEL CEBE - DEVIS DE REMPLACEMENT DES LITS DU DORTOIR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'après les travaux d'isolation qui sont programmés dans le refuge Marcel, il est nécessaire d'envisager le remplacement des « chalis » qui équipent le dortoir situé à l'étage par une nouvelle literie.

Il **précise** que les devis de remplacement de 12 lits superposés s'élèvent à **2 879,88 €** si les lits superposés en bois sont choisis, et à **1 439,88 €** pour les lits en fer. Le coût des 24 matelas nécessaire pour les équiper s'élèvent à **1 917,00€**.

Il **demande** aux membres du conseil de bien vouloir examiner ces propositions, qui, si elles sont adoptées, seront programmées au prochain budget 2014 qui vous sera proposé ultérieurement.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du Maire et fait le choix d'installer dans le dortoir du refuge M. Cèbe des lits superposés en fer avec sa literie.*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention

35 – BUDGET 2014 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil dans le cadre de la préparation du **BP 2014**, l'examen et le vote des subventions de fonctionnement à accorder aux associations communales, extra communales et d'intérêt Communal, qui animent et favorisent la vie sociale et ludique de notre commune.

Associations communales :

Comité des fêtes : Cours/Compeyre - Andabre –

Club: de l'Avenir –

Assoc: Couleurs du Caroux - Mousses et Lichens du Haut- Languedoc - Sauvegarde de l'église de Douch - Spéléo Passepartrou - ASL Andabre - Infotouriste Rosis = **153 €**

Associations extra communales :

-Réseau touristique de la Salvetat = **200€**

·**Sapeurs-Pompiers :** St Gervais sur mare - Combes = **122 €**

·**CAB Bédarieux :** = **46 €**

·**Gaule Minière :** = **80 €**

Il **demande aux membres** du Conseil que ces propositions d'attributions qui s'élèvent globalement à près de **2 000€** soient examinées et de préciser, que ces aides seront attribuées aux associations concernées, sous réserve qu'elles en fassent la demande au moyen d'un imprimé qui est à leur disposition en mairie. Il invite les membres du conseil à bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime adopte les propositions du Maire*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention

36- REVISION DES 3 TAXES LOCALES-(HABITATION- FONCIER BATI -FONCIER NON BATI)

M. LE MAIRE propose aux membres du Conseil dans le cadre de la préparation du **B.P 2014**, de procéder à la révision des taux d'imposition de **2012**.

Il **indique que**, soucieux de maintenir des finances saines et de compenser la diminution des aides financières institutionnelles, il y a lieu d'envisager d'augmenter même fort modestement, les bases des taxes, et propose l'options suivante :

- **Sur la base de 2,00 %**, la **Taxe d'Habitation** passe de **6,67 %**, à **6,81 %**, la **Taxe Foncière (Bâti)** de **9,55 %**, à **9,74 %** la **Taxe Foncière (Non Bâti)** de **84.57%** à **86,23 %**. Ce qui représente un produit fiscal attendu de **49 883 ,00 €** soit une augmentation du produit fiscal de **978,00 €** par rapport à 2013.
- **Sur la base de 1,50 %**, la **Taxe d'Habitation** passe de **6,81 %**, à **6,91 %**, la **Taxe Foncière (Bâti)** de **9,74 %**, à **9,89 %** la **Taxe Foncière (Non Bâti)** de **86.06%** à **87,35 %**. Ce qui représente

un produit fiscal attendu de **51 514,00 €** soit une augmentation du produit fiscal de **761,00 €** par rapport à 2013

Il précise que le produit fiscal attendu en 2014, il faut bien en convenir, est toujours fort modeste, et n'est pas de nature à favoriser des investissements nouveaux, incompatibles avec nos finances communales.

Il demande aux membres du Conseil d'examiner ces propositions et de passer au vote.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime opte pour la révision du taux à 1,50%.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention:

37 - LISTE DES COMMUNES DU NOUVEAU CANTON DE SAINT - PONS

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil et de nos administrés les termes du **Décret n° 2014-258 du 26 février 2014** portant délimitation des cantons dans le département de l'Hérault et pour ce qui nous concerne, notre appartenance au 24^{ème} nouveau canton du département de l'Hérault celui de (**Saint-Pons-de-Thomières**) qui comprend les communes suivantes :

Agel, Aigne, Aigues-Vives, Assignan, Azillanet, Babeau-Bouldoux, Beaufort, Berlou, Boisset, Cambon-et-Salvergues, Capestang, Cassagnoles, **Castanet-le-Haut**, La Caunette, Cazedarnes, Cébazan, Cessenon-sur-Orb, Cessero, Colombières-sur-Orb,ourniou, Creissan, Cruzy, Félines-Minervois, Ferrals-les-Montagnes, Ferrières-Poussarou, Fraïsse-sur-Agout, La Livinière, Minerve, Mons, Montels, Montouliers, Olargues, Olonzac, Oupia, Pardailhan, Pierrerue, Poilhes, Prades-sur-Vernazobre, Prémian, Puisserguier, Quarante, Rieussec, Riols, Roquebrun, **Rosis**, Saint-Chinian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Saint-Jean-de-Minervois, Saint-Julien, Saint-Martin-de-l'Arçon, Saint-Pons-de-Thomières, Saint-Vincent-d'Olargues, La Salvetat-sur-Agout, Siran, Le Soulié, Vélioux, Verreries-de-Moussans, Vieussan, Villespassans.

Il précise que le bureau centralisateur de ce canton sera le bureau centralisateur de la commune de **Saint-Pons-de-Thomières**.

Il précise également qu'à l'exception de Castanet le Haut et Rosis, les communes voisines de l'ancien canton de st Gervais feront désormais partie du **nouveau canton de Clermont L'Hérault**.

Pour info et Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT-LANGUEDOC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'installation du Conseil communautaire, l'élection du Président et des Vice-Président aura lieu le **14 avril 2014** à 18H salle polyvalente de Fraïsse sur Agout.

Le prochain bureau aura lieu le **22 avril** à la **Salvetat** et le Conseil communautaire le **29 avril 2014** à **ANGLES (Tarn)**.

Pour info et Avis du conseil : *Le conseil prend acte de l'information*

Vote du Conseil : Pour 11 contre : / abstention : /

INFORMATIONS COMMUNALES

PONT VIEUX D'ANDABRE

Les travaux de restauration du pont vieux d'Andabre ont débuté début février pour une durée de trois mois environ les subventions concernant les deux premières tranches nous ont été notifiées la demande de subvention concernant la dernière tranche a été adressée auprès des financeurs institutionnels compétents.

Il précise toutefois que la totalité des travaux du pont sera traitée en continuité.

Question diverses :

Sébastien Allies : Demande aux membres du Conseil s'il ne serait pas opportun d'envisager dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale 14 /18, de faire figurer sur les monuments aux morts de notre commune ou sur une stèle à créer, les noms des soldats de notre commune morts pour la France au cours de cette guerre.

Réponse du Maire : *Des plaques du souvenir concernant la 1^{re} guerre mondiale sont apposées sur le mur dans nos deux églises. Il y a donc lieu dans un premier temps d'entamer une réflexion afin de savoir après avoir examiné ces plaques, quelle est la solution qu'il serait préférable d'adopter et d'en chiffrer le coût.*

Moïse Roques Interpelle le Maire à propos du point info tourisme du col de Madale qui est fermé depuis deux saisons et demande ce que nous envisageons de faire.

Réponse du Maire et de l'ensemble du Conseil : *Il est donc décidé d'un commun accord, d'envisager l'ouverture du point info tourisme du Col de Madale sans personnel, pendant la période estivale. L'employée qui s'occupe de la Maison du Mouflon l'ouvrira avant de prendre son travail et le fermera à la fin de son travail. Il y aura lieu d'aménager l'intérieur avec une documentation appropriée.*

Agenda des manifestations estivales

5 Juillet fête de COMPEYRE

6 juillet pièce théâtre ANDABRE

15 Août fête de Douch

22-23-24 Août Fête d'Andabre

21 Septembre Rando communale

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30
Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.*



Jacques MENDES

Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

